



utbm

université de technologie
Belfort-Montbéliard

VU le code de l'éducation, notamment son article L712-6-1 ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

VU le décret n°2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps de professeurs des universités et aux corps assimilés ;

ARRETE :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 4 du décret du 20 décembre 2021 susvisé, les personnalités mentionnées ci-dessous sont désignées en qualité de rapporteurs sur les candidatures à la voie temporaire d'accès au corps de professeurs des universités.

Campagne de promotion interne 2021 & 2022		
Civilité	Nom d'usage	Prénom
M	BASSET	Michel
M	EL BADAQUI EL NAJJAR	Maan
M	GOUTON	Pierre
M	HAMAD	Denis
M	HONEINE	Paul
M	MACAIRE	Ludovic
M	MERZOUKI	Rochdi
M	ORJUELA	Rodolfo
M	REBOUL	Serge
M	SNOUSSI	Hichem
M	TALEB-AHMED	Abdelmalik
M	WIRA	Patrice

Article 2 : Au terme de l'avis de l'instance compétente, la liste figurant à l'article 1^{er} est publiée sur Nuxeo.

Le Directeur,

Ghislain MONTAVON